

MASTER 2 JURISTE INTERNATIONAL

Première étape : candidater à une mobilité internationale

➤ **Mobilité dans le cadre des partenariats de Paris 1 :**

Vous pouvez candidater à un programme d'échange au sein d'une université partenaire de Paris 1. Les modalités de candidature qui s'appliquent à vous sont les mêmes que pour tous les autres étudiants de Paris 1. Voici les programmes auxquels vous pouvez postuler :

- **Les programmes d'échanges généraux (Erasmus, mobilité hors Europe...)** : <https://www.pantheonsorbonne.fr/international/etudiants-de-pantheon-sorbonne/>
- **Les programmes d'échanges LLM** : <https://www.pantheonsorbonne.fr/diplomes/llm/llm-de-droit-francais-et-de-droit-europen-et-droit-international-des-affaires/programme-llm-partir-etudier-aux-etats-unis/>
- **Le programme d'échange avec Cornell dans le cadre du diplôme en droit français et américain** : <https://www.pantheonsorbonne.fr/ufr/ufr07/licences-m-1-droits-francais-et-etrangers/>

OU

➤ **Mobilité hors partenariat :**

Vous pouvez candidater directement auprès d'une université étrangère pour effectuer une année d'études à l'étranger, en dehors des partenariats conclus par Paris 1. Vous candidatez alors indépendamment de Paris 1.

⇒ **Si vous obtenez une place dans une mobilité internationale, vous pouvez passer à la seconde étape :**

Seconde étape : candidater au M2 juriste international

Une fois que vous avez reçu votre lettre de nomination de Paris 1 pour effectuer une mobilité internationale, ou, dans le cas d'une candidature hors partenariat, votre lettre de nomination de la part de l'université étrangère, **vous devez constituer dès que possible un dossier de candidature avec les pièces suivantes :**

- **Curriculum vitae**
- **Lettre de candidature, spécifiant l'université d'accueil et exposant le projet pédagogique de mobilité**
- **Résultats universitaires depuis la L1**
- **Projet de contrat d'études signé**
- **Lettre de nomination de Paris 1**

Le dossier (dans une pochette plastifiée) est à déposer auprès de la scolarité du M2 Juriste international au bureau 303B au Centre Panthéon ou à envoyer par courriel à l'adresse suivante : m2iec2.eds@univ-paris.fr (Mme Baussart)

MASTER 2 JURISTE INTERNATIONAL

Organisation de la mobilité internationale et choix des matières

Lorsque vous choisissez l'université au sein de laquelle vous effectuerez votre mobilité annuelle ou du second semestre, vous tiendrez compte des éléments suivants :

- la mobilité doit s'effectuer dans un troisième pays et au sein d'un programme utilisant une troisième langue par rapport au cursus suivi pendant les quatre premières années du cursus suivi au sein du Collège international de droit de la Sorbonne.
- s'agissant du choix des matières, vous pouvez choisir soit de suivre un programme d'introduction générale au droit du pays dans lequel vous séjournerez, ou encore choisir de vous spécialiser dans une matière particulière. Il vous faudra indiquer et justifier l'option retenue dans votre lettre de candidature. Les matières que vous suivrez s'inscriront dans ce cadre. Pour les étudiants du parcours franco-italien, en cas de mobilité annuelle, un cours de procédure civile est obligatoire et les matières doivent se rapprocher de celles proposées au premier semestre de la maquette (voir le document contenant les consignes)
- Dans le cadre de la mobilité, vous devrez rédiger, selon votre parcours, un mémoire de recherche ou un rapport de stage (10 ECTS). Les étudiants issus du parcours franco-italien, doivent obligatoirement soutenir une *tesi di laurea* (20 ECTS) et sont dispensés du rapport de stage s'ils partent en mobilité.
 - Pour les mémoires de recherche, le sujet retenu devra s'inscrire dans le cadre de votre projet de formation et présenter un caractère comparatif. Il devra être dirigé par un enseignant de l'université d'accueil. Il pourra être rédigé dans l'une des langues des partenaires directs du Collège international de droit de la Sorbonne y compris le français. Il fera une cinquantaine de pages. Pour les étudiants issus du parcours franco-italien, la *tesi di laurea* devra être rédigée en langue italienne. Elle devra être dirigée par un professeur de l'Université de Florence et soutenue dans cette université avant le mois de décembre.
 - Si vous choisissez d'effectuer un stage, celui-ci doit être effectué dans le pays d'accueil et doit avoir une durée de deux mois minimum. Il doit s'inscrire dans votre projet de formation. Il donnera lieu à la rédaction d'un rapport de stage dont la première partie, d'une dizaine de pages, sera consacrée à décrire et analyser les conditions du stage ; la seconde partie sera consacrée à l'analyse d'une problématique juridique rencontrée à l'occasion du stage. Un document plus précis sera fourni en M2 en vue des soutenances.

M2 JURISTE INTERNATIONAL

PROJET DE CONTRAT D'ETUDES

L'étudiant(e) :

Nom :

Prénom :

effectuera un séjour d'études dans l'établissement d'accueil suivant :

Nom :

Pays :

La période d'études à l'étranger sera :

Semestre 1 : et/ou Semestre 2 :

Pendant ce séjour, le programme d'études sera le suivant :

SEMESTRE 1		SEMESTRE 2	
Intitulé de la matière	Nombre d'ECTS <i>30 au total</i>	Intitulé de la matière	Nombre d'ECTS- <i>30 au total</i>

L'étudiant(e) :

L'établissement d'origine :

Date & signature :

Date & signature :

M2 JURISTE INTERNATIONAL

Indications pour remplir le contrat d'études

Le présent document est destiné à permettre la reconnaissance par l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne des enseignements suivis dans l'université étrangère d'accueil.

Vous devez indiquer dans le tableau l'intitulé des matières que vous suivrez, le nombre d'heures et le type d'enseignement dont il s'agit.

Vous indiquerez également le nombre d'ECTS correspondant à chaque enseignement. Pour les séjours dans des pays extérieurs à l'UE n'appliquant pas le système ECTS, vous indiquerez le nombre de crédits dans le système national. Le service des relations internationales pourra vous aider à opérer la transposition en ECTS. Pour comparaison, un semestre d'études complet équivaut à 30 ECTS.

Le programme de master 2 Juriste international impose certaines contraintes dont vous devrez tenir compte dans la composition des modules de formation suivis dans le cadre du séjour de mobilité à l'étranger.

Chaque semestre doit correspondre à 30 ECTS. Le programme du second semestre doit inclure la rédaction d'un mémoire consacré à un sujet comparatif ou d'un mémoire de stage effectué dans le pays d'accueil d'une durée minimum de deux mois, comptant pour 10 ECTS. Pour les étudiants du parcours franco-italien, il doit s'agir de la rédaction de la tesi di laurea, comptant pour 20 ECTS.

Les dossiers seront déposés au bureau 303B Centre Panthéon ou envoyés par courriel à l'adresse suivante : m2iec2.eds@univ-paris.fr (Mme Baussart)

Pour toutes questions ou renseignements supplémentaires, veuillez envoyer un courriel à la même adresse.